



## FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : [contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

### COMMUNIQUE DE SOUTIEN : Le 20 juin 2017 : grève des agents du Ministère du Travail

La FGF-FO apporte tout son soutien au syndicat FO-TEFP (Travail, Emploi et Formation professionnelle) dans son combat contre la baisse drastique des effectifs, les réorganisations incessantes des services et l'austérité budgétaire qui ne permet plus d'assurer un service public de qualité.

La FGF-FO dénonce cette logique de destruction des services publics, conséquence des réformes successives mises en place ces dernières années (RGPP, MAP, RéATE).

La FGF-FO condamne la politique du Ministère du travail, de restructurations en suppressions de postes et services, de regroupements de missions en privatisations qui abandonne le principe d'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire de la République.

**Le syndicat FO-TEFP et l'ensemble des organisations syndicales du ministère du travail appellent tous les agents à cesser le travail et à faire la grève pour exiger, ensemble :**

- L'arrêt des suppressions de postes en administration centrale et en services déconcentrés
- La mise à la vacance nationale de tous les postes non pourvus
- Le recrutement statutaire pour pourvoir tous les postes vacants et l'augmentation des effectifs, notamment de catégorie B et C, pour rattraper les baisses d'effectifs des années passées
- Aucune suppression de section
- Le maintien de services de renseignements, gratuits, de proximité avec accueil physique, non au numéro unique
- Le retrait du projet «3MO » (Modernisation des missions, des moyens et des organisations) ou « comment gérer la pénurie...»
- Le maintien de tous les sites et de toutes les missions dans les unités départementales
- Aucune fermeture de service (SRC –FSE) dans les anciennes capitales régionales
- Aucun transfert d'effectifs dans le cadre des délégations de compétences aux régions dans le cadre de la loi NOTRe

Fait à PARIS, le 16 juin 2017